

RÉSOLUTION N° 6

**Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 96<sup>e</sup> exercice  
(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)**

En application de l'article 15 des Statuts organiques et de l'article 6.h du Règlement organique de l'OIE,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

Que le budget du 96<sup>e</sup> exercice correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 16 310 000 EUR et s'établit comme suit :

**1. Recettes**

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant EUR</b>
Chapitre 1	Contributions des Membres de l'OIE fixées suivant les catégories prévues par l'article 11 des Statuts organiques de l'OIE et selon les modalités de l'article 14 du Règlement organique de l'OIE	11 269 750
	Contributions extraordinaires	875 390
	<b>Sous-total chapitre 1</b>	<b>12 145 140</b>
Chapitre 2	Frais d'inscription (Session générale et conférences)	120 000
	Ventes de publications	20 000
	Dossiers d'évaluation de statuts sanitaires	100 000
	Frais de gestion du Fonds mondial	1 000 000
	Contributions internes	694 860
	Autres produits opérationnels	1 767 000
	<b>Sous-total chapitre 2</b>	<b>3 701 860</b>
Chapitre 3	Produits financiers	20 000
	Produits exceptionnels	
	Reprises sur subventions d'investissement	33 000
	Reprises sur provisions	410 000
	<b>Sous-total chapitre 3</b>	<b>463 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>16 310 000</b>

## 2. Dépenses

### 2.1. Dépenses par chapitre budgétaire

<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Montant EUR</b>
1. Achats	541 000
2. Services extérieurs	3 910 100
3. Impôts	25 000
4. Charges de personnel	9 588 500
5. Autres charges de gestion et charges financières	1 049 000
6. Charges exceptionnelles	
7. Dotations aux amortissements et provisions	1 196 400
<b>TOTAL</b>	<b>16 310 000</b>

### 2.2. Dépenses par domaines d'activités

<b>Domaines d'activités</b>	<b>Montant EUR</b>
1. Assemblée et Conseil	726 100
2. Direction générale et Administration	2 901 000
3. Communication	673 500
4. Systèmes d'information	2 256 400
5. Information sanitaire	1 743 000
6. Publications	405 100
7. Normes internationales et Science	3 070 500
8. Actions régionales	801 500
9. Missions et organisation de réunions diverses	534 000
10. Frais généraux	1 010 500
11. Représentations régionales et sous-régionales	992 000
12. Dotations aux amortissements et provisions	1 196 400
<b>TOTAL</b>	<b>16 310 000</b>

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021  
pour une entrée en vigueur au 29 mai 2021)